

## SOMMAIRE

- p1 **Édito**
- p2 **Votre nouveau Conseil Municipal**
- p5 **Dossier : les Finances**
- p15 **En bref**

## SUR L'AGENDA

13 et 14 juillet  
**Fête Nationale – Fête de la Montagne**

Dimanche 20 juillet  
**Fête champêtre de Lormay**

Du 21 au 25 juillet  
**Aravis et Cies**

Dimanche 3 août  
**Fête de l'Alpage**

Mercredi 6 août  
**Concert des Chœurs de France**

Vendredi 15 août  
**17<sup>e</sup> Grimpée Cycliste "Le Bouquetin"**

Vendredi 15 août  
**Festivités du 15 août  
Tartiflette Géante**

Du 24 au 29 août  
**23<sup>e</sup> Festival international de spectacles  
jeune public "Au Bonheur des Mômes"**

Dimanche 21 septembre  
**Foire agricole de la Saint-Maurice**

Liste non exhaustive. Retrouvez  
l'ensemble des animations sur le site :  
[www.legrandbornand.com](http://www.legrandbornand.com)



Imprimé avec encres végétales  
sur papier issu de forêts  
durablement gérées

Lors des élections de mars dernier, vous avez apporté votre soutien à notre équipe municipale, et je tiens, au nom de l'ensemble des nouveaux élus, à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Dans le cadre des réformes gouvernementales en cours, notre commune, comme l'ensemble des collectivités territoriales, va devoir contribuer à l'effort d'économie budgétaire de l'État.

Malgré le contexte financier difficile auquel nous aurons à faire face, notre objectif reste entier : doter le Grand-Bornand des équipements structurants qui permettront de renforcer le dynamisme de notre station et préparer son avenir. La diminution drastique des dotations de l'État ainsi que l'évolution de l'administration territoriale, le resserrement de nos recettes, nous obligent pour cela à un effort important de rigueur dans le fonctionnement. Cela nécessitera également de faire des choix sur des investissements ciblés qui apporteront une réelle plus-value pour notre économie touristique.

Le travail engagé par le Conseil municipal depuis mars nous a conduits à rencontrer les principales associations et structures de notre station qui ont un lien contractuel avec la commune, afin de leur faire partager nos préoccupations. Nous devons ensemble faire mieux avec moins, de façon à pouvoir mettre en œuvre notre politique d'investissement au mieux des capacités financières de notre commune.

Dépositaire de votre confiance, nous avons également la volonté de renforcer la proximité entre les élus et les habitants de notre village. Une lettre d'information municipale sur le modèle que vous tenez entre vos mains, vous sera ainsi adressée à une périodicité régulière, pour vous faire partager l'évolution des dossiers et projets en cours. Cette première édition, compte tenu de l'actualité, vous présente les finances de la commune. Un bulletin communal plus complet sera en outre publié, tandis qu'un site internet institutionnel verra le jour fin 2014.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne saison estivale.

**André PERRILLAT-AMÉDÉ**  
Maire du Grand-Bornand



# VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

## LE MAIRE ET LES ADJOINTS



**André PERRILLAT-AMÉDÉ**  
Maire



**Jean-Michel DELOCHE**  
1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'aménagement local, de l'urbanisme et de la vie économique  
Réfèrent bâtiments



**Marie-Pierre ROBERT**  
2<sup>e</sup> Adjointe chargée de l'administration générale, de l'action sociale et de la stratégie



**Didier PERRISSIN-FABERT**  
3<sup>e</sup> Adjoint chargé des travaux, environnement, projets  
Réfèrent artisanat et vie associative (sports et loisirs)



**Hélène MULATIER-GACHET**  
4<sup>e</sup> Adjointe chargée des finances, de la vie scolaire et de la communication



**Gilbert FOURNIER-BIDOZ**  
5<sup>e</sup> Adjoint chargé des domaines skiabiles et de la sécurité  
Réfèrent domaine alpin et itinéraires touristiques

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



**Martial MISSILLIER**  
Conseiller Municipal délégué à la jeunesse, aux sports, aux loisirs et à la vie associative s'y rapportant  
Réfèrent forêt



**Marc BOSSE**  
Conseiller délégué au tourisme, à la vie culturelle, aux activités associatives s'y rapportant et à la gestion de l'Espace Grand-Bo

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Gabriel PERRILLAT-AMÉDÉ**  
Conseiller Municipal  
Réfèrent logements, voirie, domaine nordique, patrimoine et marchés



**Solange MISSILLIER**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent vie locale et logements



**Christiane PERRIER**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent commerce



**Henri POCHAT-BARON**  
Conseiller Municipal  
Réfèrent Maison de l'Enfance et vie culturelle



**Madeleine DAVIET**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent environnement et cadre de vie



**Anne FOURNIER-BIDOZ**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent commerce, écoles, environnement et cadre de vie



**Bertrand PERRILLAT-AMÉDÉ**  
Conseiller Municipal  
Réfèrent agriculture



**Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent vie locale



**Nicolas VULLIET**  
Conseiller Municipal  
Réfèrent équipements sportifs et de loisirs



**Laëtitia SOCQUET-CLERC**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent Conseil Municipal des Jeunes et Espace Grand-Bo



**Sandrine PERRILLAT-MONET**  
Conseillère Municipale  
Réfèrent jeunesse, échanges et jumelages

AU-DELÀ DU CONSEIL MUNICIPAL, LES ÉLUS VOUS REPRÉSENTENT ÉGALEMENT AU SEIN DE STRUCTURES DÉPENDANT DE LA COMMUNE ET DE DIVERS ORGANISMES ASSOCIÉS :

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**  
Etablissement public administratif communal administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire et chargé de l'action sociale. Conseil d'administration composé à parité d'élus et de représentants d'associations sociales.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Marie-Pierre ROBERT, Solange MISSILLIER, Henri POCHAT-BARON, Gaëlle PERRILLAT-AMÉDÉ

**La SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand »**  
Société d'économie mixte délégataire du service public de remontées mécaniques et du domaine nordique.  
La Commune préside de droit la SAEM et a délégué André PERRILLAT-AMÉDÉ pour exercer les fonctions de Président Directeur Général.  
Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène MULATIER-GACHET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Marc BOSSE, Martial MISSILLIER

## MAIS AUSSI D'ASSOCIATIONS ASSURANT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC :

**L'Office de Tourisme**  
Outil majeur de développement au profit de l'économie touristique locale.  
Marc BOSSE, vice-président, Hélène MULATIER-GACHET, trésorière, Solange MISSILLIER, Christiane PERRIER, Anne FOURNIER-BIDOZ

**La Maison de l'Enfance**  
Accueil petite enfance et centre de loisirs.  
Henri POCHAT-BARON, Président, Marie-Pierre ROBERT, Solange MISSILLIER

**L'Office Municipal des Sports et des Loisirs**  
Chargé de la politique sportive, gestion des tennis et mini-golfs.  
Didier PERRISSIN-FABERT, Nicolas VULLIET

**L'Association du Patrimoine Bornandin**  
Mise en valeur du patrimoine. Gestion de la maison du patrimoine.  
Didier PERRISSIN-FABERT, Gabriel PERRILLAT-AMÉDÉ, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ

**Le Centre Nordique**  
Gestion de l'auberge nordique.  
Marc BOSSE, Président, André PERRILLAT-AMÉDÉ, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Madeleine DAVIET, Sandrine PERRILLAT-MONET

**Le Foyer de ski de fond**  
Initiation des jeunes à la pratique du ski de fond.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Martial MISSILLIER

**Le Comité d'Organisation Biathlon Annecy - Le Grand-Bornand**  
Préparation et organisation technique, juridique et financière des épreuves internationales de biathlon inscrites au calendrier de l'IBU.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Marc BOSSE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

**Le Comité de Jumelage**  
Jumelage avec Quiberon, Pacte d'amitié « Lac-Beauport - Sevrier - le Grand-Bornand ».  
Marc BOSSE, Henri POCHAT-BARON, Laëtitia SOCQUET-CLERC, Sandrine PERRILLAT-MONET

## ET ÉGALEMENT DANS DES STRUCTURES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

**La Communauté de Commune des Vallées de Thônes (CCVT)**  
Lors des élections municipales, vous avez été amené à élire, pour la première fois, vos représentants appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT). La CCVT assure entre autre la gestion des déchets, les transports scolaires, et va, dans le cadre du projet de réforme territoriale en cours, voir ses compétences et champs d'intervention considérablement élargis dans les prochaines années.

André PERRILLAT-AMÉDÉ, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Hélène MULATIER-GACHET

**Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA)**  
Chargé de la promotion touristique sur les marchés étrangers, du transport et de la gendarmerie.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Marc BOSSE

**Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT)**  
Organisme gestionnaire de la Régie d'Electricité qui construit, exploite, entretient et renouvelle le réseau électrique de 14 communes.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Gérard GARDET

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Borne**  
Chargé de réaliser les travaux d'aménagement hydraulique sur le Borne.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Martial MISSILLIER

**Syndicat Intercommunal des Eaux Le Grand-Bornand / Saint-Jean-de-Sixt**  
Construction, entretien et exploitation de leurs ouvrages communs d'alimentation en eau potable.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Didier PERRISSIN-FABERT

**Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Aravis (SE2A)**  
Etude, construction et exploitation des stations

d'épuration et des collecteurs intercommunaux.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT  
Suppléants : Hélène MULATIER-GACHET, Gabriel PERRILLAT-AMÉDÉ, Bertrand PERRILLAT-AMÉDÉ

**Le Conseil Municipal a aussi désigné ses représentants au sein de la société publique locale « O des Aravis »**

Il s'agit d'une société anonyme à capitaux publics créée le 5 février 2014 entre le Syndicat d'Assainissement des Aravis et les communes de la Clusaz, Saint-Jean-de-Sixt et du Grand-Bornand. Elle assure pour le compte du Syndicat d'assainissement des Aravis la gestion des collecteurs et stations d'épuration intercommunales ainsi que le service public d'assainissement non collectif.  
André PERRILLAT-AMÉDÉ, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT

## DES FINANCES SOUS TENSION



La commune du Grand-Bornand présentait jusqu'à présent une capacité financière satisfaisante.

Cependant des réformes récentes impactent désormais fortement ses marges de manœuvre budgétaires : suppression de la taxe professionnelle en 2010, mise en place du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales en 2012, accélération de la baisse des dotations de l'Etat en 2014.

Ces impacts touchent l'ensemble des communes et participent de l'effort de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros demandé par le gouvernement à la Nation. Dans le cadre de la réforme territoriale, l'effort demandé aux collectivités s'élève en particulier à 11 milliards d'euros.

Mais parmi les collectivités, ce sont les communes touristiques supports de station de sports d'hiver qui sont les plus touchées. Elles sont réputées comme étant des "communes riches", au vu de leur richesse fiscale ramenée au nombre de leurs habitants permanents. En effet, l'Etat feint d'ignorer leur population touristique et les charges qu'elles assument pour leurs lourds investissements.

N'oublions pas que les investissements réalisés par les collectivités territoriales et leurs groupements (régions, départements, communes, établissements et syndicats intercommunaux) représentent chaque année 70% de l'investissement public en France.

Nous entrons dans une nouvelle ère : elle va nous imposer des choix de gestion drastiques pour préserver nos marges de manœuvre budgétaires en matière d'investissement.

## LA COMMUNE DOIT ANTICIPER UNE DÉGRADATION RAPIDE SOUS L'EFFET DES RÉFORMES EN COURS

Le budget de la commune du Grand-Bornand disposait jusqu'à présent d'une capacité financière satisfaisante qui a permis d'assurer le financement des investissements avec un recours à l'emprunt limité. Les réformes mises en œuvre par l'État depuis 2010 commencent toutefois à réduire ses marges de manœuvre dès cette année.

### PRÈS DE 60% DES RECETTES COURANTES PROVIENNENT DES IMPÔTS LOCAUX

Comme toutes les communes touristiques, les recettes courantes du Grand-Bornand se caractérisent par un poids très important des recettes liées aux impôts locaux. Ces ressources progressaient régulièrement, sans augmentation des taux d'imposition, mais la réforme de la taxe professionnelle (2010) et, depuis 2012, la montée en puissance des prélèvements au titre de la péréquation nationale pénalisent l'évolution des recettes du budget.

Ainsi, les recettes courantes ont augmenté de 20% entre 2008 et 2013, mais ce dernier exercice intègre un reversement ponctuel de 204 000 € au budget communal, ce qui limite la hausse effective à +18%. Dans le même temps, les charges de fonctionnement ont augmenté de 26%. Pour l'exercice 2013, la hausse des recettes a été limitée à +2% (hors reversement des budgets annexes) tandis que les charges courantes ont augmenté de +10%.

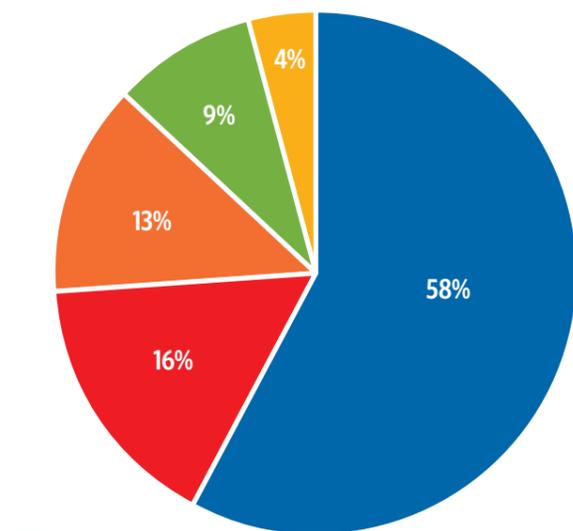
### 50% DES CHARGES RELATIVES À DES STRUCTURES EXTÉRIEURES À LA MAIRIE

Compte tenu de son organisation actuelle, la moitié des dépenses courantes de la commune ne sont pas effectuées directement par la commune mais versées à des structures extérieures, sous la forme de subventions pour les associations et de participations pour les structures intercommunales et les budgets annexes.

Les montants versés au titre des subventions ont augmenté de 30% entre 2008 et 2013. Les principaux bénéficiaires des subventions sont : l'Office de Tourisme (60% du total), la Maison de l'Enfance (13%), l'Office Municipal des Sports (8%) et le Ski Club (5%).

Les participations concernent principalement les versements aux budgets annexes (359 000 € en 2013), et notamment le Budget Annexe Nordique, la participation aux structures intercommunales (330 000 € en 2013), principalement le Syndicat du massif des Aravis (SIMA) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (203 000 € en 2013).

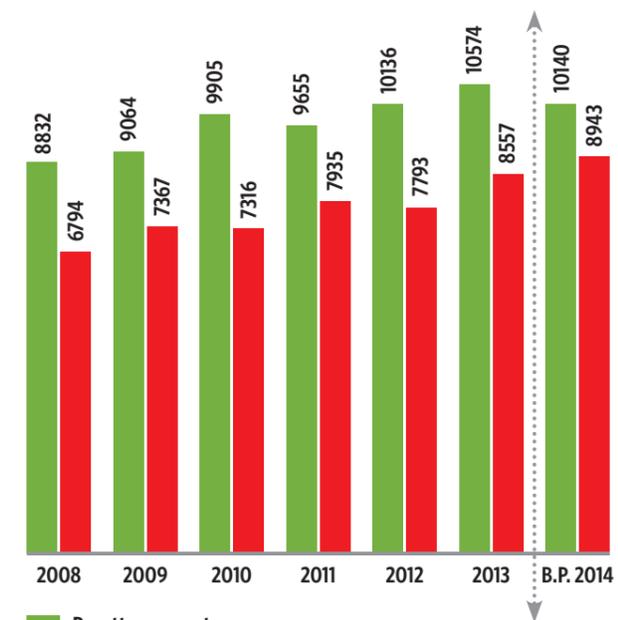
**Recettes courantes - M€**  
Une structure de recettes dominée par la fiscalité locale, avec des taxes sur les activités touristiques importantes



■ Impôts locaux  
 ■ DGF - Dotation de l'État  
 ■ Taxes activités touristiques\*  
 ■ Recettes propres Commune  
 ■ Reversements autres budgets

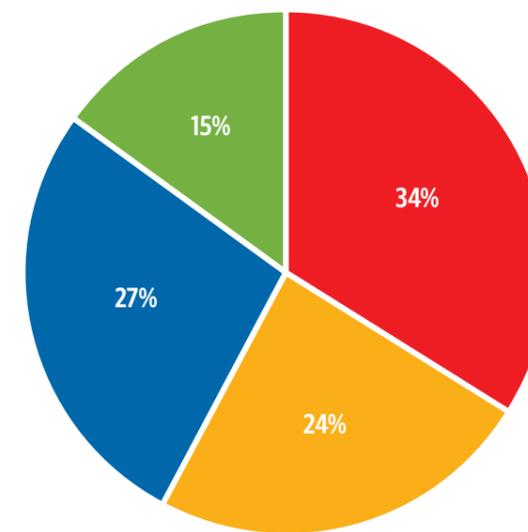
\*(taxe spéciale remontées mécaniques, taxe de séjour)

**Recettes et Charges courantes - k€**  
Des charges courantes qui augmentent plus vite que les recettes



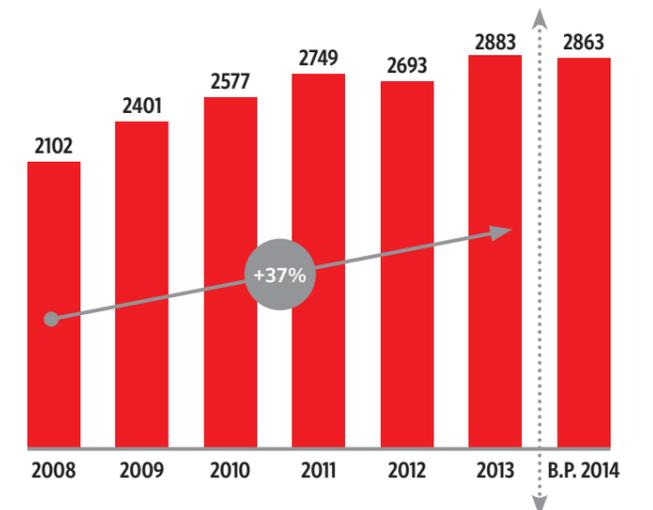
■ Recettes courantes  
 ■ Charges courantes

**Charges courantes 2013 - %**  
La moitié des charges du budget allouée à d'autres structures (subventions et participations)



■ Subventions  
 ■ Personnel communal  
 ■ Entretien et fonctionnement  
 ■ Structures intercommunales et budgets annexes

**Subventions - k€**  
Hausse régulière jusqu'en 2011, puis ralentissement de la croissance depuis



## 2 M€ DE CAPACITÉ FINANCIÈRE EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE

La capacité financière de la commune correspond à la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. Elle connaît des variations annuelles, mais reste comprise chaque année entre 1,7 et 2,6 M€. Cette capacité financière est indispensable à la commune puisqu'elle sert en premier lieu à rembourser les emprunts souscrits pour financer les équipements et infrastructures.

Sur la période 2008-2013, la situation de la commune est restée favorable, la capacité financière couvrant largement l'annuité de la dette (le remboursement des emprunts). Le budget primitif 2014 présente pour l'instant une capacité financière de 1,2 M€, qui est pour l'instant inférieure à la charge de l'annuité de la dette. Nous allons, au travers d'efforts de gestion, nous attacher à améliorer la capacité financière de la commune toute au long de l'année.

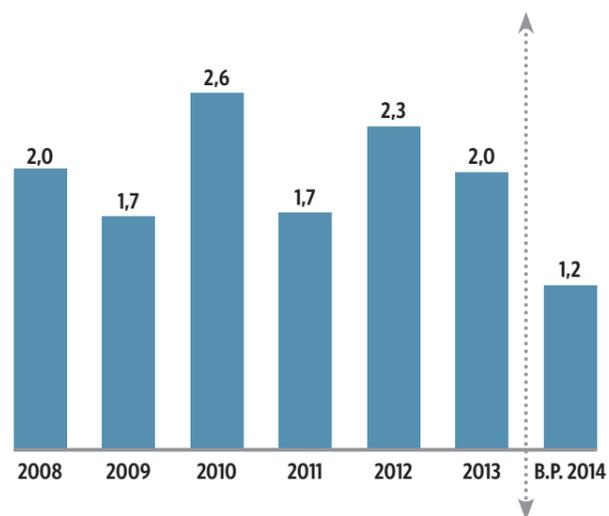
## À MOYEN TERME, L'ANNUITÉ DE LA DETTE ACQUISE BAISSERA PEU

Une fois que la commune a remboursé son annuité de la dette, il lui reste chaque année entre 400 000 € et 1 400 000 €. Ce montant, l'Excédent Net de Gestion, lui permet d'autofinancer une partie de ses programmes annuels d'investissement. Au titre du budget primitif 2014 (budget prévisionnel voté le 12 mars 2014), le montant est pour l'instant négatif.

Entre 2006 et 2010, l'annuité s'est réduite avec la disparition d'emprunts anciens. Elle augmente depuis 2012 avec le financement de nouveaux équipements. Pour les prochaines années, l'annuité de la dette acquise va rester relativement stable par rapport au niveau actuel. Cela signifie que, dans les prochaines années, lorsque la commune devra emprunter, sa charge de remboursement annuelle va augmenter. Et si l'annuité augmente, la commune devra au moins maintenir sa capacité financière pour faire face à ses engagements.

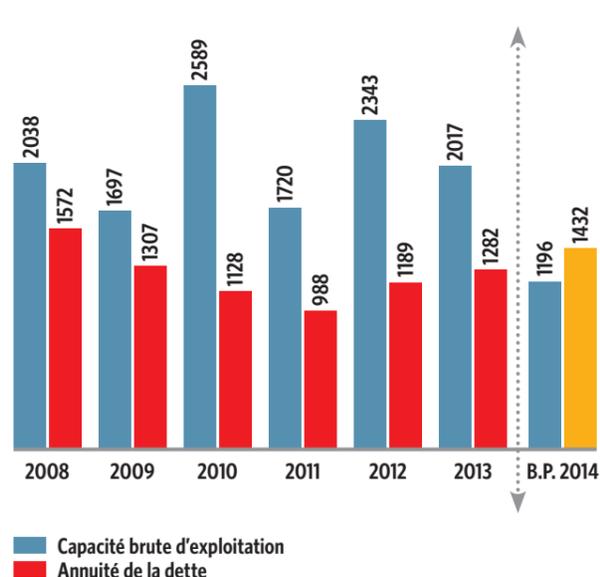
### Capacité financière - M€

Capacité "structurelle" proche de 2 M€ par an en moyenne



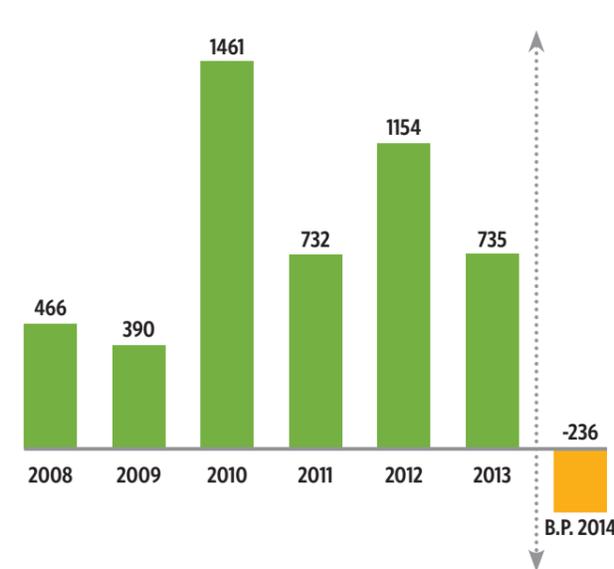
### Capacité et annuité de la dette - k€

Une situation financière satisfaisante jusqu'en 2013, même si elle se tend un peu en fin de période, sous l'effet de la hausse de l'annuité



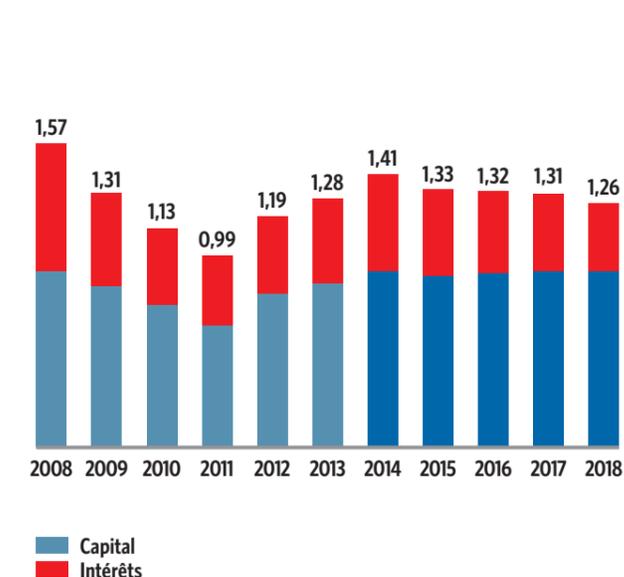
### Excédent Net de Gestion - k€

Une marge de manoeuvre supérieure à 700 k€ par an à partir de 2010, permettant de participer à l'autofinancement des investissements



### Profil d'annuité de la dette acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2014 - M€

Peu de dégagelements significatifs à attendre sur l'annuité de la dette acquise à moyen terme

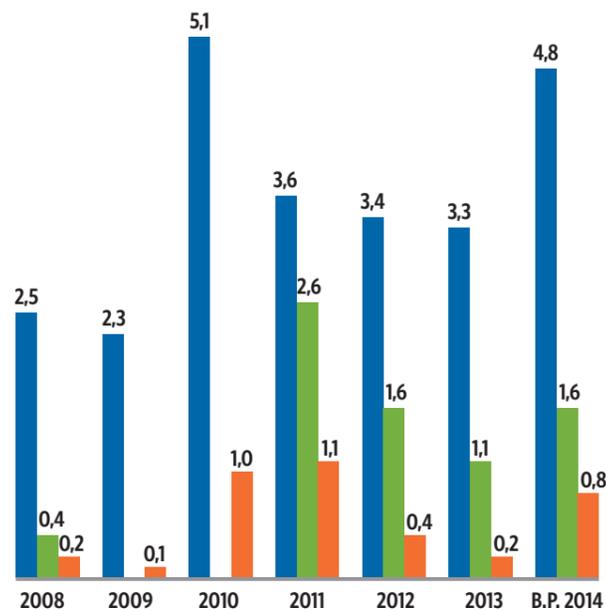


## 20 M€ INVESTIS SUR LA PÉRIODE 2008-2013

La commune a investi 20 M€ depuis 2008, soit un peu plus de 3 M€ en moyenne chaque année. Ces investissements ont été financés avec un recours limité à l'emprunt (5,7 M€) du fait de la capacité d'autofinancement du budget (5,24 M€) et grâce à une partie des recettes des ventes foncières du Chinaillon (3,2 M€). Les subventions ont représenté près de 3 M€ et la récupération de la TVA sur les travaux ainsi que les taxes d'urbanisme (3,05 M€) ont apporté le complément des ressources.

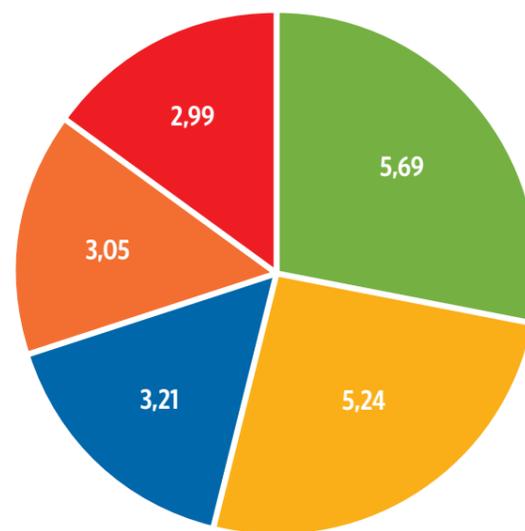
Pour l'avenir, la commune doit conserver une capacité d'investissement annuelle d'au moins 2,5 M€ pour assurer le renouvellement des équipements et infrastructures existantes. Pour les financer, elle pourra de moins en moins compter sur des subventions pour ses travaux, les partenaires de la collectivité, et en premier lieu le Conseil Général, connaissant également des contraintes budgétaires accrues. Il faudra donc faire preuve de maîtrise, d'imagination et d'innovation pour réaliser les équipements indispensables.

Investissements du budget communal - M€



■ Dépenses d'investissement  
■ Emprunts nouveaux  
■ Subventions perçues

Investissements et Financements - k€  
20,2 M€ d'investissements réalisés avec un recours à l'emprunt limité, du fait de cessions et de la capacité d'autofinancement



■ Emprunts  
■ Autofinancement  
■ Cessions foncières  
■ FCTVA\* + TLE\*\*  
■ Subventions

\* Fonds de compensation pour la TVA  
\*\* Taxe locale d'équipement

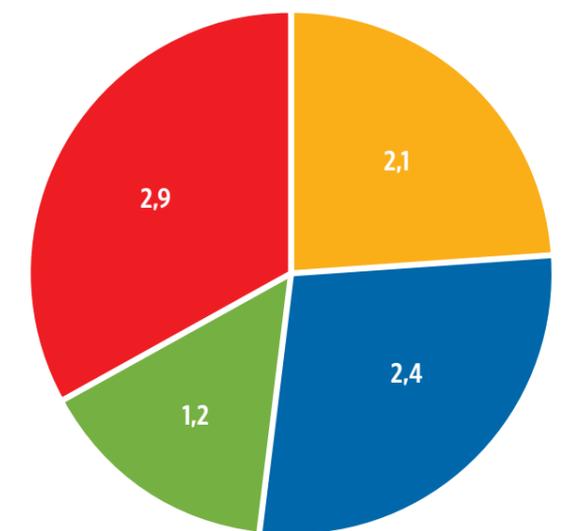
## L'IMPACT DES RÉFORMES RÉDUIT LES MARGES DU BUDGET DÈS 2014 ET LE MOUVEMENT EST APPELÉ À S'AMPLIFIER

Le budget de la commune du Grand-Bornand est impacté dès 2014 par les réformes engagées depuis 2010 (taxe professionnelle, péréquation...) et les annonces qui se succèdent depuis le début de l'année pénaliseront rapidement les finances des communes touristiques. Le budget communal va non seulement subir des pertes ou des prélèvements sur ses recettes, mais il va également devoir supporter une hausse de ses charges.

## CE QUI VA ALOURDIR NOS CHARGES

- La hausse de la T.V.A. se traduit par une charge de fonctionnement supplémentaire pour le budget communal, qui ne récupère la TVA que sur la section d'investissement.
- La modification des dispositifs de retraite fait augmenter de 10% les cotisations employeur sur les salaires de la commune ces dernières années.
- L'évolution des coûts de l'énergie (multipliés par 4 en 15 ans) est particulièrement pénalisante sur les budgets des communes touristiques.

Charges courantes 2013 - M€  
Structure des charges



■ Subventions  
■ Personnel communal  
■ Entretien et fonctionnement  
■ Structures intercommunales et budgets annexes



## CE QUI VA AFFAIBLIR NOS RECETTES

Le **prélèvement sur les recettes fiscales (FPIC)** est réparti en fonction de critères de recettes et de revenus par habitant (sans tenir compte des charges ou des investissements), ce qui pénalise fortement les communes touristiques.

Le prélèvement sur la commune dépassera 210 000 € dès 2016, soit 10% de sa capacité financière.

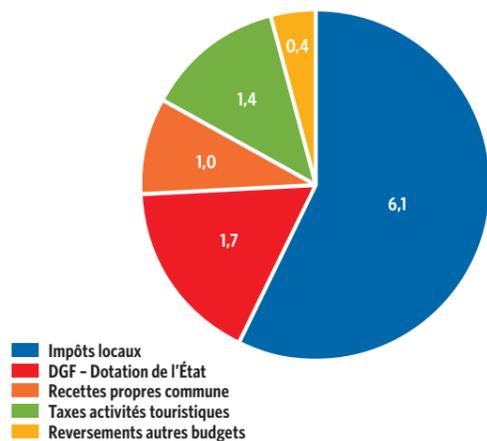
La **réforme de la taxe professionnelle** continue de produire ses effets. Pour la première fois, le budget primitif 2014 est voté avec une baisse de recettes fiscales (-50 000 €).

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** de la commune est amputée de 100 000 € dès cette année (-6%). Cette baisse correspond à un premier effort de 1,5 milliard d'euros demandé aux collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics.

Depuis fin avril, les annonces du plan d'économies de 50 milliards au niveau national intègrent un effort de 11 milliards supplémentaires pour les collectivités, ce qui laisse anticiper des réductions considérables de ce versement. Sachant qu'une réduction de 1,5 milliard au niveau national se traduit par une baisse de 6% de la DGF communale, il est difficile de concevoir que l'impact d'une réduction de 11 milliards puisse être supporté totalement sur cette recette. À titre d'exemple, la projection d'une réduction de 15% de la DGF de la commune d'ici à 2017, conduirait à une perte de 270 000 € de recettes dans le budget.

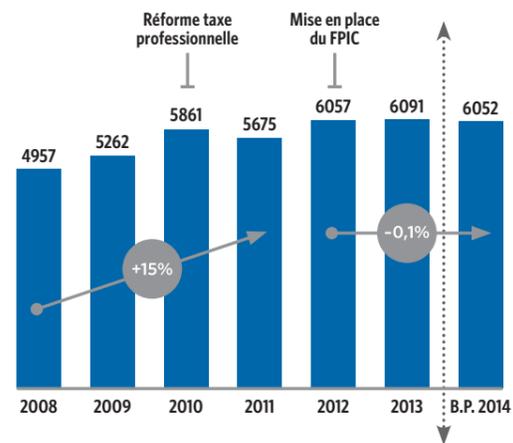
### Recettes courantes 2013 - M€

Structure des recettes



### Recettes des impôts locaux - k€

Évolution 2008-2013 : +23%. Fort dynamisme entre 2008 et 2010 et stabilisation depuis 2012



## CE QUI VA EN RÉSULTER

Les recettes ne devraient plus progresser et ce sera déjà un enjeu que de les maintenir au niveau actuel. S'agissant des charges, il va falloir engager un travail important pour limiter leur augmentation, voire les réduire. Face à l'effet de ciseaux résultant de l'affaiblissement des recettes et de l'alourdissement des charges, notre capacité financière va baisser.

Si on veut réaliser deux millions d'investissement par an (ce qui correspond à un seuil d'investissement courant minimal), il faut absolument parvenir à une meilleure capacité financière dès 2014.

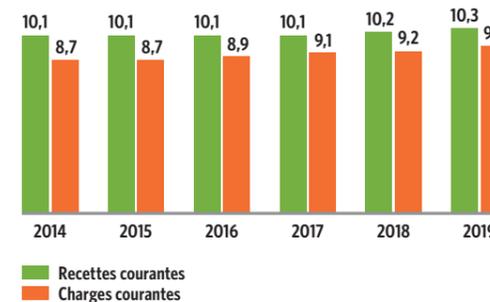
Ne serait-ce que pour financer ces deux millions d'investissement courant par an (réfection de la voirie, entretien et mise aux normes des bâtiments, maintenance des équipements sportifs comme la piscine, renouvellement des engins de déneigement...), il faut améliorer cette capacité de près de 400 k€ dès 2014, et de près de 900 k€ en 2019 en fin de mandat.

Puisque l'annuité de la dette acquise est pratiquement stabilisée, la commune ne pourra recourir à de nouveaux emprunts que si elle parvient à conserver une capacité financière d'au moins 1,8 M€. Mais même avec ce niveau de capacité financière, elle ne pourrait réaliser que 12 millions d'investissement au cours des 6 prochaines années alors qu'elle en a réalisé 20 millions au cours des 6 dernières.

Le volume d'investissement de la collectivité dans les années à venir dépendra du maintien de notre capacité, mais il sera également fonction de notre aptitude à mettre en œuvre les financements les plus adaptés à nos projets (emprunt, partenariats avec le privé, cessions foncières...).

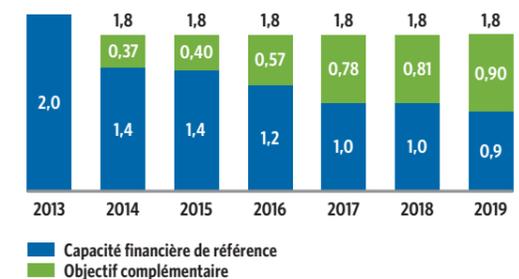
### Prospective 2014-2019 - M€

Recettes +1,5% - Charges +7,7%



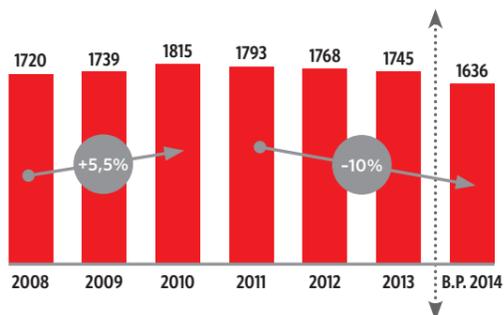
### Objectif de capacité financière - M€

La commune doit améliorer la capacité financière de 400 000 € dès cette année



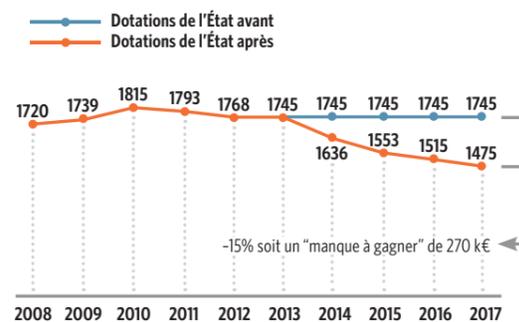
### Dotations de l'Etat - k€

Évolution 2008-2013 : +1,4%. Des Dotations de l'Etat en baisse continue depuis 2010, avec un très fort recul attendu en 2014 : -100 k€



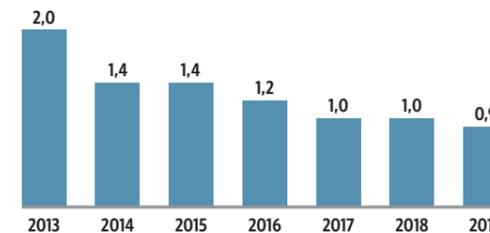
### Dotations de l'Etat - k€

Prévision d'évolution jusqu'en 2017



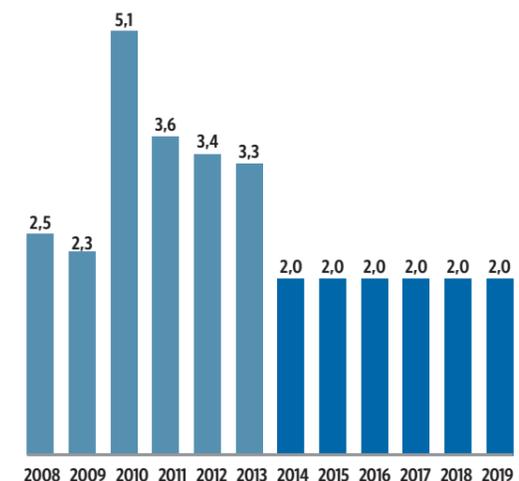
### Capacité Financière prévisionnelle - M€

La capacité financière va baisser...



### Capacité Financière prévisionnelle - M€

... même en limitant les investissements au minimum



## IMPORTANTES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION INTERCOMMUNALE

Un projet de loi prévoit une évolution en profondeur de l'organisation intercommunale au cours des prochaines années, provoquant des changements qui toucheront le quotidien même des habitants et des usagers.

Ce nouveau projet de loi sur la coopération intercommunale sera examiné en 2014. Il prévoit, d'ici à mi 2016 :

- une nouvelle carte intercommunale visant à réduire le nombre de structures intercommunales
- des intercommunalités plus grandes, avec au moins 20 000 habitants (contre 5 000 actuellement)
- des transferts de compétences obligatoires (promotion du tourisme, assainissement...)

Dès 2015, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes devra en outre organiser la mise en commun et la mutualisation de services en lieu et place des communes.

## CONCLUSION



**E**n conclusion, face à un contexte désormais extrêmement contraignant, un objectif s'impose : celui de retrouver des marges de manœuvre budgétaires, afin d'autoriser un développement dynamique de notre station-village. Il s'agit non seulement de préserver une capacité d'investissement courant, mais également de nous permettre de réaliser des investissements structurants, indispensables pour l'économie de notre territoire.

Pour atteindre cet objectif, il faut à court terme réaliser un travail d'optimisation de nos dépenses. Ces dépenses sont celles de la commune, mais également celles des acteurs de la station qu'elle subventionne (Office de Tourisme, Maison de l'Enfance, Office Municipal des Sports et des Loisirs, Ski Club, Association du Patrimoine Bornandin...) ou avec lesquels elle contracte (SAEM des remontées mécaniques, régie du domaine nordique...).

À moyen terme, il sera indispensable de conclure des partenariats privés, et surtout de parvenir à une mutualisation de notre fonctionnement entre la commune et les acteurs de la station, mais également à l'échelle intercommunale, au sein de la CCVT.

Sources pages 5 à 14 : Comete

## AMÉNAGEMENT - VOIRIE

Le service voirie a, dès les beaux jours, repris l'entretien ponctuel du réseau communal ainsi que l'élargissement de certaines portions de voies. La route des Annes et celle du Croix sont notamment concernées cette année par ces améliorations.

En concertation avec les commerçants du Chinaillon, un dispositif destiné à réduire la vitesse dans la rue principale a été mis en place. Un bilan sera dressé en fin de saison.

Au pont de Suize, une opération identique a été réalisée. Sur ce secteur, le stationnement des véhicules de plus de 3,5t est interdit pendant la saison d'été pour assurer la quiétude du lieu.



## LACARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST DÉSORMAIS VALABLE 15 ANS



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

## BILAN DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Voici les chiffres de la saison 2013-2014. Ils sont ici comparés à la saison 2012-2013.

	2012-2013	2013-2014
Nombre de jours d'ouverture	142	138
Nombre de passages	7 545 486	6 759 818
CA TTC remontées mécaniques	15 619 662 €	14 914 264 €

À noter que la saison 2013-2014 a compté 80 jours de beau temps, contre 70 la saison précédente, et que les chutes de neige cumulées ont atteint 531 cm (contre 727 cm précédemment).

## SENTIERS

La communauté de communes des vallées de Thônes (CCVT) exerce la compétence relative à l'entretien et le balisage des sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Nous souhaitons aller plus loin et développer pour notre part le caractère sportif, patrimonial et culturel de nos sentiers. Il s'agit de les rendre les plus qualitatifs possible, à la hauteur de l'image de marque de notre station-village. Un programme ambitieux sera mis en place en ce sens sur toute la durée du mandat.

Dès cette année, un effort particulier sera ainsi porté sur le sentier de la forêt et le sentier de la découverte. Par ailleurs, une corvée organisée le 21 juin dernier en partenariat avec la commune du Reposoir, a permis de purger et de sécuriser le sentier du lac de Peyre. Quant à la CCVT, les sentiers inscrits à son programme 2014 sont ceux de Tournette-Aravis, Lessy-Roc des Tours, tête du Danay et tête des Annes.



Corvée du 21 juin

## FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT



La mise à jour des logiciels de facturation sous un nouveau protocole d'échange standard dématérialisé entre la Commune et la Trésorerie a entraîné un retard dans l'émission des factures de la consommation eau et assainissement. Les factures ont finalement été envoyées à compter du 7 juillet, pour une date de paiement fixée au 8 août 2014. Veuillez accepter nos excuses pour ce contretemps.

## LES CHAMPIONS

Le 18 février, c'est une station en liesse qui a fêté le retour de ses trois médaillés olympiques, **Ivan PERRILLAT-BOITEUX** (Bronze - ski de fond), **Steve MISSILLIER** (Argent - ski alpin) et **Jonathan MIDOL** (Bronze - skicross)... Puis le 22 mars, sur la scène de Glisse au Cœur, la station a fait une ovation à **Benjamin DAVIET** médaillé de bronze en relais ouvert en ski de fond, aux Jeux Paralympiques de Sochi. Quatre médailles qui font de la "Terre de Champions" haut-savoyarde, la station française la plus récompensée à Sochi.



Debouts : **Ivan** et **Benjamin** Assis : **Steve** et **Jonathan**

## FLEURISSEMENT

Chaque année au printemps, la commune du Grand-Bornand fait du fleurissement un élément essentiel de son cadre de vie et de son attrait. En 2014, les couleurs retenues sont le rouge et le blanc. Au budget, 24 000 € sont ainsi consacrés à l'embellissement fleuri de la commune.



Le 16 mai, une réunion publique a été organisée par la commission fleurissement et le service cadre de vie. Malgré le peu de participation, cette rencontre a néanmoins été très intéressante en terme d'échange et de réflexion. Nous pensons reconduire cette démarche dès l'automne, sur le thème des illuminations de l'hiver à venir, et du fleurissement de l'été prochain.

## INAUGURATION DE TROIS STÈLES À LA MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE

Ces stèles, inaugurées le 27 mai à l'occasion de la journée nationale de la Résistance, retracent de 1942 à 1944 l'histoire de la Résistance au Grand-Bornand et le rôle de la section Allobroges dans les combats du massif des Glières. Intitulées respectivement *Résister*, *Glières* et *Liberté*, les stèles sont installées place de l'église, face à la chaîne des Aravis et aux côtés du monument aux morts. Les textes en sont du général d'armée Jean-René Bachelet, président de l'Association des Glières, et les photos de Raymond Perrillat et de l'Association des Glières. Il faut souligner dans le déroulement de cette cérémonie l'implication des enfants des écoles primaires du Chinailon et de Saint-Jean-Baptiste qui ont lu des textes et chanté, accompagnés de la Fanfare du 27<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins.



De gauche à droite : **J.R. Bachelet**, **A. Perrillat-Amédé**, **J.P. Amoudry** et les enfants des écoles

## JUMELAGE

Nous aurons l'honneur et le plaisir de recevoir cette année la visite de nos amis de Lac-Beauport, de Sevrier et de Quiberon. La venue de ces délégations, composée des maires, des élus et de plusieurs de leurs concitoyens, aura pour cadre la 23<sup>e</sup> édition du festival Au Bonheur des Mômes, du 24 au 29 août. Cette année, le festival a pour invité d'honneur le Québec. Les caribous débarquent dans les alpages !

